



VILLENEUVE  
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION  
DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE**

AFFICHAGE N°                    du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00107** du **16 OCT. 2024**  
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

CELLNEX  
Domicilié (e)                    58 AVENUE EMILE ZOLA Service Urbanisme  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

En vue de la réalisation :    Projet de mutualisation des points de présence d'équipement  
de radio de télécommunications.

Les travaux seront réalisés au niveau de la partie sommitale du pylône.

Travaux aériens: La rehausse de 8.00m de couleur identique au pylône monotube existant  
pour l'installation de 12x antennes supplémentaires sur la partie haute et basse du support.  
Les hauteurs d'antennes existantes par rapport au sol restent identiques avant/après  
travaux.

Sur un terrain sis                    8 rue de l'orme St Marie  
Cadastré                                AH741

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service  
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le

24 OCT 2024  
Le Maire  
Pour le Maire, par délégation  
la 3<sup>ème</sup> adjointe en charge du logement  
et de l'urbanisme.  
Kati CABILLIC  
Philippe GAUDIN

**PROCES-VERBAL**

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,  
Nous soussigné,                    Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,  
certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet  
de la décision municipale n° **DP 94078 24 00107** du **16 OCT. 2024** a été affichée en  
Mairie du                    au                    conformément aux textes en vigueur.  
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,